

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, LAFITTE-BULLIEN et C<sup>ie</sup>, place de  
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,  
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mal.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 03 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
Départs de Saumur pour Tours.  
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Pays :  
« Une scène assez grave vient d'avoir lieu à Rome. Elle montre à quel point les sentiments de certains membres du gouvernement papal diffèrent de ceux du Saint-Père, qui ne parle jamais de l'Empereur sans témoigner la reconnaissance qu'il lui doit. Dans une rixe récente entre un soldat français et un soldat romain à propos d'une femme, le premier fut blessé. D'après les conventions, le soldat pontifical devait être remis à notre conseil de guerre, et le général de Goyon le réclama. Opposition de M. de Mérode.

Le général s'adressa au cardinal Antonelli, qui reconnut le droit et donna un ordre en conséquence. Nouveau refus de M. Mérode. La question fut portée devant le Pape, qui fit enjoindre à M. de Mérode de livrer le soldat. Résistance obstinée de M. de Mérode à ce commandement souverain. Il courut chez le général de Goyon, l'air irrité, le geste menaçant, et dans la conversation proféra les paroles les plus injurieuses contre l'Empereur Napoléon.

Alors le général lui imposa silence et lui signifia que ne pouvant, à cause de son costume de prêtre, lui donner deux soufflets, ils les lui appliquait moralement; puis il ajouta que, si M. de Mérode voulait déposer sa soutane, il quitterait son uniforme, et qu'ils se rendraient tous deux sur le terrain. M. de Mérode se retrancha dans son caractère ecclésiastique. Le général répondit que dans tous les cas il maintenait la flétrissure infligée par ses paroles, et envoya chercher au fort Saint-Ange par le commandant de notre gendarmerie le soldat romain, qui lui fut enfin livré.

Cette regrettable scène perdra probablement de sa gravité. Attendons les renseignements qui ne tarderont pas à arriver.

La Gazette de France publie une série de dépêches qu'elle s'est procurées nous ne savons où, et d'où il résulterait pour ce journal que l'insurrection est partout triomphante, et que la terreur la plus grande règne dans l'administration italienne.

Des journaux étrangers prétendent que le général de Goyon allait être rappelé de Rome. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Le bruit d'un remaniement ministériel en Italie est au moins prématuré. M. Minghetti ne quitte pas le ministère; M. Rattazzi n'y entre pas pour le moment.

Le bruit du voyage du roi de Prusse et du roi de Sardaigne en France prend tous les jours une nouvelle consistance. On assure que déjà on fait des préparatifs pour recevoir ces deux souverains. (Pays.)

Les nouvelles de Naples sont tout entières aux préparatifs que fait le général Cialdini pour attaquer vigoureusement l'insurrection que l'on s'efforce de concentrer sur le Matese.

Quelques troupes arrivent de Turin. Le recrutement des corps mobilisés de la garde nationale s'opère avec activité. A Naples, à Caserte, la jeunesse se presse aux bureaux d'enrôlement.

La province d'Aquila paraît avoir reconquis en partie sa tranquillité et avoir été mise, depuis la dernière victoire sur le Liri, à l'abri des incursions de Chiavone.

En Calabre, les brigands sont refoulés sur la Sila. Cette position, située au centre de la province, est malheureusement presque inaccessible. Le brigandage y a été de tout temps en permanence et s'y nourrit maintenant de discordes civiles.

Ainsi deux points principaux, le Matese au centre, la Sila dans le Midi, sont les foyers d'une agitation qui ne peut manquer de faire de temps à autre irruption sur les localités avoisinantes.

Le général Assanti vient d'être appelé d'Asti à Naples pour être envoyé dans les Calabres, dont il est un des députés au parlement et où il jouit d'une grande considération. (Pays.)

Naples, le 30 juillet. — Les nouvelles relatives au brigandage sont meilleures. Le cardinal archevêque de Naples n'est pas arrêté. — Havas.

Le correspondant de Rome, à la date du 27, annonce que la gendarmerie pontificale a arrêté sur la frontière des individus formant des bandes démo-

cratiques. Le parti exalté agit les pays voisins pour organiser une invasion de l'Etat Romain; les autorités italiennes résistent.

L'Intendant de Pérouse a dissous le comité d'invasion, suspect de mazzinisme.

On assure que la France a envoyé au Pape de nouvelles déclarations portant qu'elle est décidée à empêcher toutes entreprises violentes. — Havas.

Des journaux et des correspondances de l'étranger se sont beaucoup occupés dans ces derniers jours d'un prétendu rapprochement qui se serait opéré entre les deux cours d'Autriche et de Russie.

Si nous en devons croire une lettre adressée de Vienne à l'agence Havas, cette nouvelle apocryphe aurait été l'objet d'un grand étonnement dans la capitale de l'Autriche, et on nous assure que l'on conteste généralement, dans le monde officiel, le rapprochement dont on se préoccupe à l'étranger.

On affirme, dans les cercles les mieux renseignés de la capitale de l'Autriche, que, depuis l'entrevue du 18 octobre à Varsovie, entre les trois grands souverains du Nord, aucune négociation, soit directe, soit indirecte, n'a eu lieu en vue d'amener entre eux une certaine solidarité pour obvier aux éventualités dont leurs Etats pourraient être menacés. Les relations de l'Autriche avec la Russie sont demeurées ce qu'elles étaient après la fatale année de 1855, et rien n'indique sérieusement qu'elles soient à la veille de se modifier. (Pays.)

D'après une correspondance de Pesth, on regarderait en Hongrie la victoire du parti de la résolution comme incontestable, à moins que M. Deak ne réussisse à gagner un des chefs les plus influents du parti opposé, tels que MM. Nary ou Fiska, ce dernier, vice-président de la chambre des députés.

C'est du moins l'opinion de la Presse de Vienne, à laquelle est adressée cette correspondance. Le 29 ont dû commencer à la chambre magyare les délibérations sur la réponse au rescrit impérial.

On annonce qu'à la suite des conférences préliminaires le parti de l'adresse et le parti de la résolution ont envoyé chacun sept députés, à savoir, le parti de l'adresse: MM. comte Jules Andrassy, baron de Eotvos, Gerove, Kazinery, Klandal, Melchior,

FEUILLETON

LA SERVANTE DE M. MAILLARD.

SIMPLE RÉCIT.

(Suite.)

En entrant dans le commerce, en consacrant ses jours à un travail essentiellement prosaïque, M<sup>me</sup> Maillard n'avait pas abdiqué sa nature de femme sensible. Sous une enveloppe sérieuse, la délicatesse de ses aspirations et de ses sentiments était restée la même; aussi dès les premiers jours, avait-elle compris les souffrances de Marie, et s'efforçait-elle de lui rendre moins dur cet isolement, cette servitude auxquels des circonstances l'avaient condamnée. Ordres donnés d'une voix douce, observations présentées sans aigreur, fautes relevées sans courroux, distractions offertes avec délicatesse, bienveillance en toutes occasions, tel fut le système de M<sup>me</sup> Maillard avec Marie.

Dans son gros bon sens, l'ex-quincaillier avait aussi compris que sa bonne n'était pas une servante ordinaire, et, s'il ne mettait pas dans ses rapports avec elle cette délicatesse que sa femme apportait dans les siens; toujours est-il que sa bonté naturelle se manifestait envers la jeune fille.

Il la traitait en enfant, et parfois même, dans ses jours de bonne humeur, — quand il avait gagné aux dominos, par exemple, un des forts de son café habituel, — parfois, disons-nous, il la tutoyait paternellement.

Au résumé, le service de Marie était plus que facile, il était agréable.

L'enfant n'était pas ingrate. Dieu lui avait donné cette qualité essentielle, si rare, qui établit entre l'obligé et l'obligé un lien presque aussi doux que celui de l'amitié: la mémoire du cœur.

Donc Marie apprécia bien vite tout ce qu'il y avait de bon, de délicat dans la conduite des époux Maillard; et le trop plein de son cœur, ce besoin de tendresse et d'expansion qu'elle sentait en elle, et qu'elle était obligée d'abord de concentrer dans son âme, petit à petit elle lui laissa suivre son cours, et M<sup>me</sup> Maillard devint l'objet de sa tendre vénération.

Toujours affectueuse sans jamais se départir du respect qu'elle savait devoir à la digne femme, elle l'entourait de soins réellement filiaux, et il s'établit bientôt entre ces deux femmes une intimité décente qui, sans descendre jusqu'à la familiarité vulgaire, eut tout le charme de la protection d'une part et du dévouement d'autre part.

Paul Maillard ne pouvait échapper à l'influence que Marie exerçait sur tous ceux qui l'entouraient. Le jeune

homme tenait à la fois de son père pour la franchise et la gaieté, et de sa mère par la délicatesse des sentiments.

Ses rapports avec la servante de sa mère étaient à peu près nuls. Il ne la voyait guère qu'aux heures des repas; cependant il n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'on ne la traitait pas comme on traite d'ordinaire une servante.

La bienveillance marquée dont M<sup>me</sup> Maillard entourait Marie, la cordiale bonté avec laquelle M. Maillard parlait à la jeune fille le frappèrent, et il régla sa conduite sur celle de ses parents.

En conséquence, sans affecter des formules de respect qui eussent été ridicules, il ne lui parla plus que d'une façon tout à fait polie. Au lieu de l'appeler simplement Marie, il l'appela mademoiselle Marie.

La première fois qu'il se servit de cette expression, Marie rougit un peu et se sentit toute fière et toute heureuse.

Ce n'était pas qu'un sentiment plus doux que la reconnaissance se fût déjà glissé dans son cœur pour son jeune maître, mais il lui sembla que sa servitude n'existait plus. Le père et la mère donnèrent à la conduite de leur fils une approbation tacite.

Marie était des plus séduisantes. Paul avait vingt-trois ans alors, et il n'était pas inutile, aux yeux de la pru-

Lonyay et Szalay ; le parti de la résolution : Bonis, Csernovil, Komaromy, Neyary, baron F. de Godmansky, Fizza et Varady.

Le comte Forgach tient, dit-on, tout prêt l'ordre de dissoudre les assemblées turbulentes des comitats, et cet ordre recevrait également son exécution, si la Diète devait se perdre de nouveau en discussions interminables sur la réponse à l'adresse.

La situation est donc plus que jamais tendue, et il faut s'attendre, un jour ou l'autre, à la naissance de complications nouvelles. (Idem.)

Vienne, 30 juillet. — D'après des bruits répandus, la dissolution de la Diète hongroise devrait être considérée comme inévitable.

M. le comte de Rechberg a répondu dans la séance d'aujourd'hui de la chambre basse à l'interpellation concernant la Hesse électorale. Il a déclaré que, bien que, d'après la constitution, les affaires étrangères ne soient pas du ressort du conseil de l'empire, il pourrait s'en rapporter à des documents déjà publiés et qui prouvent que l'Autriche fait des efforts pour procurer aux Etats de la Hesse électorale toutes les libertés en tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les lois diétales. Il a ajouté que sur ces tendances le gouvernement autrichien se trouve d'accord avec la plupart des cabinets étrangers. — Havas.

La situation dans l'Herzégovine ne paraît pas aussi satisfaisante pour la Turquie que pourrait le désirer le gouvernement de la Sublime-Porte.

Il est certain que, soit à cause de la maladie du prince Nicolas, soit pour tout autre motif, l'entrevue qu'Omer pacha devait avoir avec le prince à Mostar n'a pas eu lieu.

Les Monténégrins semblent être plus disposés que jamais à résister aux attaques dont les menace le général en chef de l'armée turque. Ils sont même persuadés que, s'ils peuvent prolonger encore quelque temps leur résistance, l'insurrection s'étendra bien au delà de leurs frontières.

Nous croyons que les Monténégrins se font illusion, mais il n'est pas moins vrai que la lutte sera plus longue qu'on ne le croyait généralement. (Le Pays.)

On a des nouvelles de Chine et du Japon des 1<sup>er</sup> et 12 juil.

Dans les environs de Nanking, l'armée des rebelles faisait de grands ravages, mais non de grands progrès en avant.

Les Anglais établis à Chin-kiang se sont opposés à leur marche et les ont forcés à se retirer. Ils menaçaient déjà Tien-tsin, qui a été dégagé grâce à l'action combinée des forces européennes chargées de veiller à la conservation de ce point important, et maintenant les affaires ont repris à Tien-tsin avec une nouvelle activité, qui fait présumer d'excellents résultats pour notre commerce.

Du reste, il était temps d'empêcher les rebelles d'étendre leur dévastation. A Ning-po, ville de plus de 300,000 habitants, ils avaient déjà porté le désordre et la terreur. L'Angleterre, la Russie et la France, font avec cette ville des affaires considérables en soieries, pelletteries, porcelaines, nattes, meubles, etc. Ce port a été dégagé, non sans peine, et les affaires ont repris leur cours ordinaire.

Péking jouit de la plus entière tranquillité. Les rapports de nos ambassadeurs avec le prince Kong,

frère de l'empereur, continuaient à être excellents. On croyait que l'empereur se déciderait enfin à rentrer bientôt dans sa capitale. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

Un décret en date de Vichy le 27 juillet et inséré au *Moniteur* ordonne de grandes améliorations pour cet établissement thermal.

La somme de 100,000 fr. perçue annuellement par l'Etat pour prix de la location de l'établissement de Vichy est affectée à l'intérêt et à l'amortissement des sommes nécessaires pour l'exécution des travaux. Un projet de loi sera présenté au Corps-Législatif à sa prochaine session pour régulariser cette affectation.

— L'Empereur Napoléon s'est servi, on se le rappelle, du ballon pour reconnaître les positions des Autrichiens avant la bataille de Solferino; mais cette mesure fut incomplète, l'aéronaute ne possédant pas un appareil électro-magnétique qui lui permit de communiquer les reconnaissances qu'il pouvait faire. En vue de constater l'utilité de cette manœuvre pendant le conflit qui s'engage aux Etats-Unis, le professeur Lowe est parti de Washington dans un ballon, muni d'un petit appareil de Morse, mis en communication avec un fil d'un volume exigü, lequel communiquait avec les fils du télégraphe ordinaire, et qui se déployait au degré d'ascension de l'aérostat. Ce moyen a été couronné d'un succès inespéré, et le ballon étant parvenu à la plus haute élévation (5 ou 600 pieds environ), des dépêches ont été expédiées au président. A l'aide de cet appareil, et la possibilité de faire une reconnaissance aérienne, un général en chef peut être informé de tout ce qui se passe à une distance d'un jour de marche, par rapport à la position qu'il occupe.

— Le déblaiement de l'immense quantité de débris produits par l'incendie des magasins de décors de l'Opéra a été complètement terminé lundi dans la soirée.

— Le second ambassadeur siamois qui est allé, il y a peu de jours, visiter notre port du Havre, est parti hier pour Bordeaux, dans le but d'interroger les armateurs et de s'instruire de tout ce qui est relatif à la construction et à l'armement maritimes.

— On lit dans une correspondance de Bombay que le nabab de Furruckabad, exilé à La Mecque pour sa rébellion envers le gouvernement anglais de l'Inde, a causé cette année une vive impression sur les pèlerins de la ville sainte, en prophétisant que d'ici à cinq ans l'empire indien serait reconquis par les musulmans.

— On lit dans la *Gazette Entomologique* de Stettin ce fait assez curieux :

« Les vastes prairies situées sur le bord de l'Oder ont naturellement déterminé beaucoup de cultivateurs à avoir des abeilles; mais ces insectes n'ont pas tardé à se procurer leur nourriture tout en renonçant aux excursions lointaines. Il existe, en effet, dans la même contrée deux grandes raffineries de sucre qui, dans le temps, raffinaient du sucre colonial, mais qui par suite des dernières lois douanières se livrent uniquement au raffinage du sucre de betterave. Les abeilles ont trouvé plus commode de prendre leur sucre dans ces établissements que d'aller le prendre sur les fleurs. Depuis des années on était habitué, dans les raffineries, à voir aux mois

de juillet et d'août des bandes d'abeilles envahir les fabriques et gêner beaucoup les ouvriers. Mais enfin on s'est aperçu que cette exportation illicite de sucre prenait des proportions considérables. On sut qu'un grand nombre de propriétaires des environs avaient dix fois, vingt fois plus de ruches qu'auparavant et que même ils avaient conclu des contrats avec des éleveurs du dehors et qu'ils prenaient des abeilles en pension. On organisa alors une chasse régulière dans les raffineries. On laisse entrer les abeilles; mais quand les salles en sont remplies on ferme portes et volets en laissant arriver la lumière par une seule fenêtre fermée. Toutes les abeilles s'y précipitent pour sortir; mais là un ouvrier les arrose d'eau bouillante et les fait tomber dans des vannes d'où elles passent dans des chaudières de raffinage. On a compté qu'on tuait ainsi par an 11 millions d'abeilles dont on extrait environ 1,200 francs de sucre. Malheureusement on ne parvient guère qu'à prendre le quart de celles qui entrent, de manière que la perte est toujours assez grande. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'arrivée à Saumur de M<sup>lle</sup> Karoly, que nous avions annoncée dans notre dernier numéro comme très-prochaine, aura lieu samedi. Dimanche, ses compatriotes auront à l'applaudir dans la tragédie d'*Andromaque*, de Racine.

On annonce que le maréchal ministre de la guerre a adressé aux maréchaux commandant les corps d'armée, aux généraux commandant les divisions et les subdivisions territoriales et actives, aux intendants militaires et autres autorités que la chose concerne, des instructions portant la date du 25 juillet courant, et dont les dispositions vont, par ordre de l'Empereur, recevoir une exécution immédiate. Voici quelle est la substance de ces instructions :

Afin de préparer l'incorporation de la première portion du contingent de la classe de 1860, et de renfermer en même temps l'effectif de l'armée dans des limites aussi restreintes que possible, l'Empereur a décidé que les militaires des corps de la ligne, libérables en 1861, actuellement sous les drapeaux, dans les corps de l'intérieur, de l'Algérie et en Italie, seront immédiatement renvoyés dans leurs foyers et rayés des contrôles de leurs corps pour être inscrits sur ceux de la réserve.

Sont exceptés de cette mesure :

- 1<sup>o</sup> Les militaires proposés pour la retraite;
- 2<sup>o</sup> Les militaires qui déclareraient être dans l'intention de se rengager;
- 3<sup>o</sup> Les engagés volontaires, les rengagés liés au service en vertu de la loi du 21 mars 1832, qui désireraient ne quitter le corps qu'à l'expiration de leur temps de service.
- 4<sup>o</sup> Les rengagés et les engagés volontaires après libération, qui seraient dans les conditions de la loi du 26 avril 1855;
- 5<sup>o</sup> Les militaires appartenant, comme disciplinaires, aux compagnies de fusiliers et pionniers de discipline.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite, libérables en 1861, seront, au moment de leur départ, remplacés dans les corps.

On se reportera, pour les divers détails d'exécution, à la circulaire de 13 septembre 1844, relative au renvoi dans leurs foyers des militaires qui étaient libérables en 1845.

dente M<sup>me</sup> Maillard, qu'une espèce de dignité de part et d'autre vint tempérer l'intimité forcée du jeune homme et de la jeune fille.

Le respect mutuel évitait bien des dangers.

#### III.

Deux ans se passèrent ainsi, deux ans de tranquillité, deux ans presque de bonheur pour Marie. Elle avait quitté ses habits de deuil. Le souvenir de sa mère était resté dans son cœur, il ne devait jamais en sortir, mais sa tristesse avait peu à peu cédé. N'avait-elle pas retrouvé pour ainsi dire une famille? Et en effet, la jeune fille, par sa douceur, sa gentillesse, son dévouement, sa piété, sa gratitude, avait tellement conquis les bonnes grâces de M<sup>me</sup> Maillard, que celle-ci la traitait bien plus comme sa fille que comme une servante.

D'abord, on l'admit à la table des maîtres, le dimanche et les jours de fête, puis, tous les jours enfin, sans que pour cela la chère enfant se montrât plus familière.

Quand venaient les fêtes patronales de la maison, elle joignait son bouquet à ceux qui étaient offerts et embrassait M. et M<sup>me</sup> Maillard, comme elle eût fait pour son père et pour sa mère.

Sans trop s'inquiéter de l'avenir, Marie acceptait le présent comme un bienfait du ciel; et elle l'en remer-

ciait tous les jours, quand une épouvantable catastrophe vint jeter la désolation dans cette maison tranquille.

Une banqueroute inattendue enleva à M. Maillard les quatre cinquièmes de sa fortune. Il possédait huit mille livres de rente, dont deux mille inscrites au grand-livre de la dette publique, et six mille représentées par cent mille francs placés à six pour cent chez un notaire qui lui en payait scrupuleusement l'intérêt.

Le notaire, ruiné par de fausses spéculations, quitta subitement la France, en laissant un passif de plusieurs millions.

La fatale nouvelle arriva comme la foudre chez les époux Maillard. Le premier coup fut terrible; il fallit abattre le courage de l'honnête commerçant.

Heureusement sa femme était là. Elle releva son énergie et adoucit sa douleur; elle ne lui rendit pas sa gaieté, soudainement, et peut-être à jamais perdue, mais elle le fit calme et résigné.

Quant à elle, la digne femme supporta l'atteinte du sort avec un courage stoïque. Ce n'était pas qu'elle n'eût été sensible à cette perte qui privait son fils d'une situation heureuse, mais elle avait compris que si elle s'abandonnait au chagrin, c'en était fait de la santé de son mari, du repos de son enfant.

Paul Maillard fut attristé, mais bien moins pour les

privations que cette catastrophe allait lui imposer, que pour celles qu'allait subir son père et sa mère, habitués à vivre assez largement.

Quant à Marie elle fut atterrée. Elle pleura avec M<sup>me</sup> Maillard, et l'aïda à consoler le pauvre époux.

Huit jours furent consacrés à la douleur et aux regrets. Puis l'on songea aux réformes.

Deux principales étaient indispensables.

Il fallait quitter l'appartement si gai, si commode, de la place Royale, et renvoyer la servante.

Quand cette double nécessité fut reconnue et arrêtée, il y eut entre le père, la mère et le fils, un redoublement de chagrin.

Se reléguer dans un petit logement, dans quelque rue bien triste, n'était rien relativement; mais se séparer de Marie, mais laisser partir cette jeune fille qui était presque devenue l'enfant de la maison, était une douleur réelle; et puis, qui annoncerait cette fatale nouvelle à la pauvre fillette?... qui aurait le courage de lui dire: Va-t'en! Cette triste mission échut tout naturellement à la maîtresse de la maison.

Quand tout fut décidé, les deux hommes sortirent et M<sup>me</sup> Maillard appela Marie.

En ce moment, la pauvre enfant, loin de se douter du malheur qui allait la frapper, calculait qu'en se levant

Conformément aux précédentes instructions du 21 septembre 1853, les militaires envoyés ainsi dans la réserve, qui demanderaient à résider dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, ne pourraient en obtenir l'autorisation qu'autant qu'ils y auraient leur famille établie, ou qu'ils justifieraient de l'exercice d'une profession pouvant assurer leur existence.

L'exécution de la mesure qui précède, en faisant devancer de cinq mois l'époque de la libération des hommes qui ne devaient être rayés des contrôles de l'armée que le 1<sup>er</sup> janvier prochain, aura le double avantage de rendre un grand nombre de bras à l'agriculture et de produire de notables économies.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1862, A LONDRES  
(SECTION FRANÇAISE).

#### Avis aux exposants.

L'Exposition universelle qui s'ouvrira à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1862 serait incomplète si, à côté des produits de l'industrie, elle ne présentait pas le tableau des moyens qui, en développant par l'éducation les facultés intellectuelles et morales de l'homme, deviennent les instruments les plus efficaces des progrès matériels de la civilisation.

Les commissaires de S. M. la reine de la Grande-Bretagne l'ont compris, et la commission impériale, s'inspirant de cette pensée, a réservé, dans le jury d'admission de la Seine, une section entière aux œuvres diverses qui servent à l'instruction générale du peuple français et à l'enseignement donné dans les écoles où se forment les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

Si la France se glorifie à juste titre des résultats obtenus par ses travailleurs, elle ne doit pas être moins fière de montrer comment elle les prépare, en élevant par l'instruction primaire le niveau social et professionnel des populations laborieuses.

Il est permis d'espérer que tous ceux qui peuvent concourir d'une manière quelconque à l'œuvre de l'éducation nationale voudront s'associer aux vues de la commission impériale, et s'empresseront de lui adresser les objets compris dans le programme de la VIII<sup>e</sup> section.

Ces objets n'ayant été indiqués que très-sommairement dans le cadre de l'Exposition universelle de 1855, il est nécessaire aujourd'hui d'en préciser la nature et de les classer par catégories. On remarquera que les ouvrages et le matériel dont la VIII<sup>e</sup> section doit s'occuper concernent exclusivement l'enseignement primaire à tous les degrés; il ne s'agit donc en aucune manière de ce qui appartient à l'enseignement secondaire ou supérieur, mais seulement des salles d'asile, des écoles primaires, élémentaires et supérieures, des écoles d'adultes, des écoles consacrées à l'enseignement professionnel, des établissements spéciaux affectés à l'instruction des sourds-muets, des aveugles, etc.

L'appel adressé aux exposants de la VIII<sup>e</sup> section a d'autant plus d'importance, que le programme de cette section pourra servir de point de départ à une exposition permanente des ouvrages et du matériel relatifs à l'enseignement populaire, qui aurait son siège à Paris.

On lit dans le *Moniteur de l'agriculture* :

M. Chatel (de Vire), dont nous avons reproduit une note sur la maladie de la vigne, nous adresse

aujourd'hui de nouvelles observations que nous nous empressons d'insérer.

« Je crois plus que jamais que la question de préservation de la maladie de la vigne se réduit au pincement, avant l'apparition de l'oïdium, des parties herbacées des rameaux principaux et à la suppression des petites pousses latérales et des bouquets foliacés développés dans l'aisselle des grandes feuilles, opérations qui doivent être suivies de la prompte suppression de toutes les nouvelles pousses qui apparaissent successivement. Déjà deux faits à Caen et à Annay. Je vais, du reste, reprendre tout ce que, depuis 1853, j'ai dit dans mes diverses notices sur l'emploi de ce moyen, sur le badigeonnage des ceps avec un lait de chaux et de sel, sur l'enlèvement des mousses et de la vieille écorce, etc. Ces notions, imprimées et adressées à plusieurs milliers d'exemplaires, seront là au besoin pour prouver à qui appartient la priorité pour l'indication de ces moyens, comme celles du 5 juin 1856 et jours suivants sont là aussi pour montrer à qui a appartenu l'initiative pour l'indication, à cette triste époque, des plantes à cultiver en remplacement des récoltes détruites par les inondations. »

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Août.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 21 c. 66 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un nouvel incendie s'est déclaré à Paris dans le passage Saint-Nicolas qui conduit de la rue du Château-d'Eau à la rue des Marais. Les pertes matérielles s'élevaient à plusieurs centaines de mille francs.

L'Empereur a dû arriver hier à trois heures à Fontainebleau.

M. le commandeur Nigra, ministre du roi d'Italie près S. M. l'Empereur, est arrivé à Paris.

Il n'y a pas encore d'époque fixée pour l'arrivée du roi de Prusse à Châlons.

Le roi de Suède est attendu le 7 à Paris.

On assure que l'Empereur doit aller cette semaine à Saint-Cloud pour le recevoir.

Des journaux étrangers parlent encore de la probabilité de l'évacuation de Rome par nos troupes.

Nous n'hésitons pas à affirmer que ce bruit est dénué de tout fondement.

Les lettres que nous avons reçues aujourd'hui de Beyrouth nous donnent d'excellentes nouvelles de l'escadre. La santé du personnel, malgré les chaleurs fatigantes est parfaite.

M. le vice-amiral Le Barbier-de-Tinan détache, à tour de rôle, un des bâtiments de l'escadre pour aller en expédition sur les côtes et y exercer une surveillance active et efficace.

Partout sur le passage de nos officiers les populations chrétienne et turque les accueillent avec respect et sympathie.

On parle d'une insurrection dans le Caucase, mais les détails manquent, et nous n'avons pu rien apprendre de précis à ce sujet. (Le Pays.)

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 juin 1861.

NAISSANCES. — 18, Augustine Andrieu, à la Gendarmerie; — Maurice Andrieu, à la Gendarmerie; — Henriette-Ermançe Moreau, place Saint-Pierre; — 19, Antoinette-Joséphine Ettighoffer, place Saint-Pierre; — 20, Eugène-Charles Gouzé, rue de Bordeaux; — 21, Blanche-Isabelle Bouchard, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 22, Marie-Marguerite-Louise Huberdeau, rue de la Visitation; — 24, James-François-Alfred Reynaud, rue Bodin; — Ernestine-Louise Girandier, rue de la Croix-Verte; — Lucien-Gustave Galard, rue de la Tonnelles; — 25, Marie-Joséphine Boulay, rue du Portail-Louis; — Anatole Gaschet, rue de Fenet; — Marguerite Hoher, rue Saint-Jean; — 29, Lucie-Gabrielle-Madeleine Alleaume, rue de Rivoli.

MARIAGES. — 17, Théophile-Hippolyte Esault, perruquier-coiffeur, a épousé Léonie Moron, couturière, tous deux de Saumur; — Mathurin Delumeau, homme d'équipe au chemin de fer, a épousé Madeleine Dogat, domestique, tous deux de Saumur; — 18, Jean-Auguste Thibault, fabricant de voitures à Angers, a épousé Marie-Louise Oltmann, sans profession, de Saumur; — Joseph-Louis Bardon, sculpteur sur ivoire, a épousé Virginie-Pauline Blandin, chapeletière, tous deux de Saumur; — 24, Eugène-Parfait Corbineau, jardinier, a épousé Marie Chalopin, domestique, tous deux de Saumur; — 25, Jean Bourdais, filassier à Angers, a épousé Renée-Victoire Lucine, domestique, de Saumur; — Alexandre-Pierre Neveu, sellier, a épousé Joséphine Dernet, marchande-lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, François Riffaud, mendiant, 62 ans, rue Saint-Nicolas; — 19, Marie-Louise-Mélanie Suzanne, propriétaire, 69 ans, veuve de Jean-Louis Antoine, dit Halary, rue d'Orléans; — 21, Paul-Louis Cocuau, 16 mois, rue des Capocins; — Albert-Jean Alzon, 13 mois, hameau du Petit-Puits; — Stanislas Delaunay, 7 mois, rue du Petit-Maure; — 22, Huberdeau, mort-né, rue de la Visitation; — 23, François Landais, cantonnier, 63 ans, domicilié à Chacé; — André Bonton, propriétaire, 72 ans, hameau du Petit-Puits; — 24, Eugénie Ebreuil, 4 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — 26, Pierre Nouchet, propriétaire, 75 ans, rue de la Montée du Fort; — Charles-Louis Lambert, propriétaire, 44 ans, célibataire, quai du Maronnier; — Anne-Marie Lebougne, ouvrière, 16 ans, rue de la Croix-Verte; — 29, Marie Abelard, 7 ans, Grand'Rue.

une heure plus tôt et en se couchant une heure plus tard, elle pourrait faire de plus gros savonnages et éviter au moins la moitié des frais de blanchissage...

— Et d'abord, dit M<sup>me</sup> Maillard, mon enfant, viens que je t'embrasse.

Jamais, M<sup>me</sup> Maillard n'avait tutoyé Marie, aussi celle-ci fut-elle un peu surprise, mais joyeuse, et ce fut les larmes aux yeux qu'elle se jeta dans les bras de sa maîtresse.

— Voyons, ne pleurons pas, dit encore M<sup>me</sup> Maillard; nous avons besoin de tout notre courage toutes les deux.

— Oh! j'en aurai, madame, vous verrez. D'abord, vous n'aurez presque plus de linge à donner à la blanchisseuse. Puis, j'apprendrai à faire vos robes. Puis...

M<sup>me</sup> Maillard sentait de nouveau l'attendrissement la gagner... et plus elle entendait la jeune fille faire ses projets d'économie, moins elle se sentait de force pour lui dire la vérité...

Sur ces entrefaites, le bon M. Maillard, croyant sans doute la triste confidence terminée, entra chez sa femme et dit presque en pleurant :

— Mais tu viendras nous voir, au moins...

Marie ne comprit pas tout d'abord, puis le jour se fit dans son cœur. Elle devint pâle, deux ruisseaux de lar-

mes jaillirent de ses yeux, et elle cacha sa tête sur les genoux de sa maîtresse, en s'écriant :

— Vous me renvoyez! vous me renvoyez!... et elle éclata en sanglots.

Paul entra à son tour. En l'entendant, Marie se leva; elle courut vers le jeune homme et lui dit d'une voix suppliante :

— Monsieur Paul, Monsieur Paul, dites donc qu'on ne me renvoie pas!

Puis, s'adressant au brave homme de père qui pleurait aussi, elle lui dit :

— Et vous, monsieur, priez donc madame de me garder.... elle fait tout ce que vous voulez... Je n'ai rien fait de mal, madame n'est-ce pas?... Si je vous ai offensée, pardonnez-moi... je vous en prie... Mon Dieu! mon Dieu!

Et, la tête enfoncée dans les coussins d'un fauteuil, elle sanglotait convulsivement.

— Comme elle nous aime! murmura M<sup>me</sup> Maillard. L'enfant l'entendit.

— Oh! oui, je vous aime, madame, dit-elle en courant vers elle et en lui baisant les mains, je vous aime comme ma mère, j'aime votre excellent mari, je vous aime tous.... Ne me renvoyez pas! ne me renvoyez pas?..

— Enfant, chère enfant, tu sais bien que nous sommes pauvres...

— C'est pour cela?..

— Sans doute.

— Bien vrai, Madame, bien vrai Monsieur, bien vrai, Monsieur Paul?

— Et pourquoi veux-tu donc qu'on te renvoie? dit le père Maillard, est-ce que tu n'es pas de la famille!...

— Eh bien alors.... est-ce qu'on donne des gages à quelqu'un de sa famille?... Je n'en avais pas chez ma mère!

— Adopté à l'unanimité, s'écria M. Maillard, moitié souriant, moitié pleurant.

Quant à Paul, il embrassa sa mère avec plus de tendresse encore que d'habitude.

Le soir, retirée dans sa chambre, Marie remercia Dieu d'avoir permis qu'elle restât dans cette maison si cruellement éprouvée.

— Que je l'aime cette chère madame! que je l'aime, son excellent mari!...

Ici, si un regard indiscret eût pu tout à la fois voir le visage de Marie et lire dans son cœur, il aurait surpris sur son front une rougeur subite, et dans son cœur une reticence pudique...

(La fin au prochain numéro.)

Le *Dictionnaire de la Conversation* est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse

de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 400 fr., celle-ci ne

coûte que 195 fr. : les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 30 JUILLET.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 67 90.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 80.

BOURSE DU 31 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 67 80.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Retrait de cautionnement.**

M. DUTERME, ancien notaire à Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (394)

Etude de M<sup>e</sup> VAILLIER, huissier à Saumur.

**VENTE**

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que, le dimanche quatre août 1861, il sera procédé, par le ministère de qui de droit, au domicile de M. Jean-Baptiste Bellanger, garde-champêtre, demeurant à Saint-Florent, commune de St-Hilaire-St-Florent, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de ses meubles et effets mobiliers.

Il sera vendu :

Deux armoires en noyer, un buffet à deux corps, deux bons lits complets, draps, serviettes, nappes, essuie-mains en toile fil, pendule, chaises, une huche, batterie de cuisine, plusieurs bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant. (395) VAILLIER.

**A VENDRE**

Quatre Baignoires et quatre demi-Baignoires.

S'adresser à M. COTELLE, sur les Ponts. (396)

**A LOUER**

Présentement;

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES, Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)

**A VENDRE**

UN TRÈS-JOLI CANOT

Fait dans les plus belles conditions,

D'une longueur de 5 mètres 35 centimètres, largeur et profondeur proportionnées, âgé d'un an, très-bien peint, garni d'un mât, voiles, avirons et tôle, etc.

S'adresser à M. DELANOUÉ-CHEVRIER, maître-marinier, à Gaure, commune de Varennes. (371)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec Cour, Remise et Ecurie, Cave, Grenier et autres Servitudes.

Le propriétaire fera tous les changements qu'on pourra désirer.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, place de l'Arche-Dorée, n° 14.

**A LOUER**

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1862,

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

A Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER, rue de Bordeaux, 5, à Saumur. (366)

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN DE CHASSE.

S'adresser à M. COUTELEAU, à Champigny. (386)

**A LOUER**

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

**DUPONT,**

CARROSSIER A SAUMUR,

Place du Petit-Thouars.

A l'honneur de prévenir sa clientèle et toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient de joindre, à ses ateliers de forge et de charonnage, la sellerie, ce qui le met à même de confectionner la voiture entièrement chez lui.

Il se chargera de toutes les réparations de sellerie et de harnais. On trouvera dans son magasin les dessins de voitures les plus nouveaux, voitures confectionnées, harnais, articles d'écurie, fournitures telles que passe-partout, éponges, peau à laver, tapis, lanternes, fouets, cirage, le tout aux prix les plus modérés (393)

**A VENDRE CHIEN COUCHANT, Trois ans, bien dressé.**

AVIS.

**LA MAISON DE BANQUE A. SERRE**

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS. Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

**GLANDS DOUX**

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des flex. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ ET BARGOIN.

**HYGIÈNE DE LA TOILETTE VINAIGRE ANGLAIS**

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antiseptique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger

A SAUMUR, chez MM. Balzeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C<sup>ie</sup>, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION.**

**DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION,**

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C<sup>ie</sup>, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur-sousigné,